

SYNTHESE PROGRAMME CSRP AVRIL 2005

Objectifs clés	CSRP 1 - 2004 Déclencheurs en gras	CSRP II - 2005 Déclencheurs en gras	CSRP III - 2006 Déclencheurs en gras	CSRP IV - 2007 Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/Indicateurs
----------------	---------------------------------------	--	---	--	---

I. REFORMES FINANCIERES, BUDGETAIRES ET ADMINISTRATIVES AU SEIN DE L'ETAT

Global I : Promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques

<p>A. Préparation du budget Harmoniser les objectifs de moyen terme du PSRP avec les allocations budgétaires</p> <p>[A1/CFAA]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ préparer un budget programme (CDSMT) dans au moins 4 ministères (Education, Santé, Justice, Environnement) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Projet de Loi de Finances 2006 élaboré sur une base programmatique (CDMT 2006-08) au moins avec 4 ministères ◦ Engager le processus d'un budget - programme (CDS-MT) dans 2 ministères supplémentaires « Equipement et agriculture » (Etudes Revues des Dépenses Publiques et Formations CDMT ◦ Adopter la LF 2005 élaborée sur la base d'une nomenclature budgétaire unifiée 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Projet de Loi de Finances 2007 élaboré sur une base programmatique (CDMT 2007-09) au moins avec 6 ministères ◦ Evaluer le CDMT I (2006-2008) ◦ Préparer le CDMT II avec possibilité d'extension à d'autres ministères 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Poursuivre l'implantation du CDMT à d'autres ministères 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ la part des secteurs prioritaires du DRSP en pourcentage des dépenses publiques totales [en termes de crédits ouverts] est augmentée
<p>B. Exécution du budget et Trésor Accroître le degré de responsabilisation des Ministères techniques dans l'exécution du budget</p> <p>[B1/CFAA]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Déconcentrer l'ordonnancement dans 4 ministères (Education, Santé, Justice, Environnement) ◦ Procéder au test en 2004 ◦ Mettre en œuvre un logiciel intégré des dépenses publiques connectant les 4 Ministères 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Responsabiliser les ministères cibles en matière d'ordonnancement sous réserve d'une modification de la réglementation de l'UEMOA ◦ Préparer les ministères de l'Equipement et de l'Agriculture à la connexion au logiciel SIGFIP 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Evaluer l'expérience de la déconcentration de l'ordonnancement année 2005 ◦ Etendre la déconcentration aux deux ministères ciblés (Equipement et Agriculture) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Etendre la déconcentration de l'ordonnancement à d'autres ministères 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Nombre de ministères responsables de l'ordonnancement ◦ Pourcentage d'exécution budgétaire pour les ministères concernés ◦ Système opérationnel dans les ministères concernés

SYNTHESE PROGRAMME CSRP AVRIL 2005

Objectifs clés	CSRP I - 2004 Déclencheurs en gras	CSRP II - 2005 Déclencheurs en gras	CSRP III - 2006 Déclencheurs en gras	CSRP IV - 2007 Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/Indicateurs
<p>Améliorer le degré de transparence des systèmes de gestion</p> <p>[B3/CFAA]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Signer le contrat avec le consultant chargé de réaliser l'audit technique et financier du système de gestion de la Solde 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'audit technique et financier de la Solde. ◦ Sélectionner le Consultant chargé de réaliser l'audit technique et financier du système de gestion des pensions 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions de l'audit technique et financier de la solde ◦ Mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'audit technique et financier du système de gestion des pensions 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions de l'audit technique et financier de la solde ◦ Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions issu de l'audit technique et financier du système de gestion des pensions 	<p>- Les systèmes intégrés opérationnels</p>
<p>[C1/CFAA]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Produire, sur une base trimestrielle, des Situations Prévisionnelles de Trésorerie (SPT) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Réaliser le paramétrage comptable et technique du progiciel ASTER ◦ Développer les applications périphériques 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Réaliser les différentes interfaces ◦ Tester le progiciel ASTER sur trois postes comptables cibles (Dakar et deux autres postes de région) ◦ Elaborer le guide de l'utilisateur des fonctionnalités du progiciel ASTER ◦ Former les utilisateurs du progiciel ASTER 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Déployer le progiciel ASTER dans le réseau des postes comptables publics 	<p>- Disponibilité des Situations Prévisionnelles de Trésorerie (SPT) réalistes et réédition des comptes de gestion dans les délais requis</p>
<p>[E4/CFAA]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Adopter toutes mesures juridiques, administratives et réglementaires organisant les activités du COF 				<p>Mesure satisfaite. Arrêté portant organisation et fonctionnement du COF a été pris le 15 septembre 2004 sous le n° 007620/MEF/DGF/COF</p>

SYNTHESE PROGRAMME CSRP AVRIL 2005

Objectifs clés	CSRP 1 - 2004 Déclencheurs en gras	CSRP II - 2005 Déclencheurs en gras	CSRP III - 2006 Déclencheurs en gras	CSRP IV - 2007 Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/Indicateurs
[B2/CFAA] [B8/CFAA]	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Réduire le recours aux procédures exceptionnelles de dépenses (moins de 15% des dépenses totales) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour simplifier le circuit de la dépense (mise en exploitation du SIGFIP et instruction d'application du SIGFIP) ◦ Réduire le recours aux procédures exceptionnelles de dépenses (moins de 20 milliards de FCFA des dépenses totales) [conformément aux engagements avec le FMI] 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Test de conformité pour validation ◦ Action continue en conformité aux engagements contractuels avec le FMI 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Action continue en conformité aux engagements contractuels avec le FMI 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ SIGFIP mis en exploitation et instruction d'application du SIGFIP signée ◦ Réduction des procédures exceptionnelles suivant les objectifs accordés avec le FMI.

SYNTHESE PROGRAMME CSRP AVRIL 2005

Objectifs clés	CSRP 1 - 2004 Déclencheurs en gras	CSRP II - 2005 Déclencheurs en gras	CSRP III - 2006 Déclencheurs en gras	CSRP IV - 2007 Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/Indicateurs
<p>C. Passation de marché</p> <p>[Améliorer le cadre institutionnel et les capacités de gestion]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mettre en place le cadre institutionnel de pilotage des réformes sur les marchés publics ◦ Signer le contrat avec le consultant chargé de réaliser l'étude sur l'organe de coordination et de conseil aux acheteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Elargir la composition du Comité National de Pilotage (CNP) à la Primature, aux ministères chargés des secteurs de l'Education, la Construction et de la Décentralisation ◦ Réaliser l'étude sur l'organe de coordination et de conseil aux acheteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Créer l'organe de régulation par un décret et le rendre fonctionnel (il faut noter que l'examen des recours suspensifs des soumissionnaires sera une des tâches de cet organe de régulation) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Renforcer la mise en fonctionnement de l'organe de régulation 	<ul style="list-style-type: none"> - traitements des contentieux - audits de la passation des marchés publics effectués

SYNTHESE PROGRAMME CSRP AVRIL 2005

Objectifs clés	CSRP 1 - 2004 Déclencheurs en gras	CSRP II - 2005 Déclencheurs en gras	CSRP III - 2006 Déclencheurs en gras	CSRP IV - 2007 Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/Indicateurs
<p>C. Passation de marché</p> <p>[Réviser le cadre législatif et réglementaire]</p> <p>[Améliorer le Cadre institutionnel et de capacités de gestion]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Signer les contrats et commencer le travail sur les études consacrées aux réformes légales et institutionnelles <i>[mécanisme de recours, corps de contrôle/régulation, révision du CMP et du COA]</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Finaliser le projet de Code des Marchés Publics (CMP) révisé et l'introduire dans le circuit d'approbation 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Adopter et mettre en application les textes mettant en oeuvre le nouveau Code des Marchés Publics à la suite des recommandations des études ◦ Créer par décret la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP) au sein du MEF et la rendre fonctionnelle ◦ Redéfinir l'organisation et les missions des Commissions Internes des Marchés (CIM) des autorités contractantes en les dotant de structures spécialisées comme un secrétariat permanent 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Renforcer le fonctionnement de la DCMP ◦ Renforcer le fonctionnement des CIM 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Nombre de contrats passés conformément aux règles du Code des Marchés

SYNTHESE PROGRAMME CSRP AVRIL 2005

Objectifs clés	CSRP 1 - 2004 Déclencheurs en gras	CSRP II - 2005 Déclencheurs en gras	CSRP III - 2006 Déclencheurs en gras	CSRP IV - 2007 Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/ Indicateurs
C. Passation de marché [Cadre institutionnel et capacités de gestion]	◦ Sélectionner le Consultant chargé de l'élaboration des dossiers types pour la passation des marchés publics [manuels de procédures et règles standard]	◦ Signer les contrats et commencer le travail d'élaboration des dossiers types ¹	◦ Adopter et diffuser les dossiers standard et former les utilisateurs (acheteurs publics et autres acteurs)	◦ Mettre en application les dossiers standard dans les procédures de passation des marchés publics	◦ Documents et règles standard ainsi que manuel sont utilisés par les acheteurs y compris les agences contractuelles
C. Passation de marché [Cadre institutionnel et capacités de gestion]	◦ Sélection le consultant chargé de réaliser le système électronique de la passation et de l'exécution des marchés publics (SIGMP)	◦ Signer les contrats et démarrer les études relatives à la mise en place du système électronique de la passation et de l'exécution des marchés publics (SIGMP)	◦ Finaliser l'installation du système électronique de la passation et de l'exécution des marchés publics (SIGMP) et le tester sur les services centraux (DCMP) et les 6 ministères clés	◦ Déployer le système électronique de la passation et de l'exécution des marchés publics (SIGMP) à toutes les administrations contractantes	
C. Passation de marché [Intégrité du système de passation des marchés publics]	◦ Recruter l'auditeur de la passation des marchés et initier le travail pour les marchés de l'année 2003	◦ Publier le premier rapport d'audit de la passation des marchés de la gestion de 2003	◦ Publier le rapport d'audit de la passation des marchés de la gestion de 2004	◦ Publier le rapport d'audit de la passation des marchés de la gestion de 2005	

¹ Si d'ici juillet 2005, le financement nécessaire à la réalisation de l'étude n'est pas mobilisé, en lieu et place de la signature, on se contentera d'une attribution provisoire du marché.

SYNTHESE PROGRAMME CSRP AVRIL 2005

Objectifs clés	CSRP 1 - 2004 Déclencheurs en gras	CSRP II - 2005 Déclencheurs en gras	CSRP III - 2006 Déclencheurs en gras	CSRP IV - 2007 Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/Indicateurs
<p>C. Passation de marché</p> <p>[Cadre institutionnel et capacités de gestion]</p>		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Prendre, avant le 30 juin 2006, une lettre circulaire primatorale demandant aux 6 ministères dépenriers tests à élaborer leur Plan de Passation des Marchés (PPM) et assujettissant le contrôle préalable de leurs marchés publics à la présentation desdits PPM à la CNCA ◦ Signer et envoyer la circulaire transmettant la Circulaire interprétative du CMP de 2002 précisant les conditions d'application du gré à gré 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Poursuivre l'application de la mesure par les 6 ministères dépenriers tests (un indicateur de mesure de la performance sera défini) ◦ Signer et envoyer la circulaire transmettant la Circulaire interprétative du nouveau CMP révisé précisant les conditions d'application du gré à gré 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Etendre la réalisation de la mesure à d'autres ministères 	
<p>D. Contrôles externes et audits du secteur public</p> <p>[D2/CFAA]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Achever la transmission des comptes de gestion jusqu'à l'année 2001 à la Cour des Comptes 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Transmettre les comptes de gestion des années 2002, et 2003 à la Cour des Comptes 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Transmettre les comptes de gestion de l'année 2004 et 2005 à la Cour des Comptes 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Transmettre les comptes de gestion de l'année 2006 à la Cour des Comptes 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Jugement des comptes de gestion par la Cour des Comptes

SYNTHESE PROGRAMME CSRP AVRIL 2005

Objectifs clés	CSRP 1 - 2004 Déclencheurs en gras	CSRP II - 2005 Déclencheurs en gras	CSRP III - 2006 Déclencheurs en gras	CSRP IV - 2007 Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/Indicateurs
[E.10/CFAA]	◦ Transmettre à la Cour des Comptes les projets de Lois de règlement jusqu'en 2002	◦ Transmettre à la Cour des Comptes les projets de lois de Règlement pour 2003 et 2004	◦ Transmettre à la Cour des Comptes les projets de lois de Règlement pour 2005	Transmettre à la Cour des Comptes les projets de lois de Règlement pour 2006	◦ Lois de règlement présentées au parlement dans les délais requis adoptées ◦ Satisfaction de la Cour des Comptes aux réponses du Gouvernement sur leurs observations
[E.1 Rationaliser les contrôles administratifs] [E.1 CFAA]		◦ Réaliser l'étude sur la rationalisation des structures de contrôle administratif et juridictionnel	◦ Mettre en œuvre le plan d'actions issu des recommandations de l'étude	◦ Evaluer la mise en œuvre des recommandations approuvées	◦ Système de contrôle rationalisé
F. Instruments de gestion [F3/CFAA] [F5/CFAA]		◦ Elaborer le Schéma Directeur Informatique (SDI) du MEF	◦ Mettre le plan d'actions issu de l'étude du schéma directeur informatique du MEF ◦ Elaborer des manuels de procédures de recettes et dépenses.	◦ Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions du schéma directeur informatique du MEF	◦ Systèmes informatiques en place conformes au schéma directeur ◦ Manuels distribués et disponibles pour les agents concernés

SYNTHESE PROGRAMME CSRP AVRIL 2005

Objectifs clés	CSRP 1 - 2004 Déclencheurs en gras	CSRP II - 2005 Déclencheurs en gras	CSRP III - 2006 Déclencheurs en gras	CSRP IV - 2007 Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/Indicateurs
<p>G. Gestion des ressources humaines Améliorer la gestion des ressources humaines par une réforme des politiques de recrutement et de rémunération au sein du secteur public</p> <p>[Programme Economique et Financier]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mettre en œuvre la stratégie de recrutement accordée avec le FMI et la Banque mondiale en 2004 ◦ Terminer l'étude sur la réforme de la rémunération au sein du secteur public et adopter plan d'actions. 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mettre en œuvre la stratégie de recrutement accordée avec le FMI et la Banque mondiale en 2005 ◦ Mettre en œuvre le plan d'actions ◦ Mettre en œuvre la nouvelle stratégie de rémunération 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Elaborer une politique de recrutement ◦ Initier sa mise en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Recrutement suivant les objectifs

Synthèse programme CSRP 28/04/2005 5:04

Objectifs clés	CSRP 1 – Actions préalables en gras	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III Déclencheurs en gras	CSRP IV	Résultats de moyen terme/ Indicateurs
----------------	---	---------------------------------	----------------------------------	---------	--

II. RENFORCER LE PROCESSUS DE DECENTRALISATION

Global : Clarifier les responsabilités entre l'administration centrale et les collectivités locales, notamment en termes de revenue et de dépenses et leur alignement sur les objectifs du DSRP.

A. Renforcer la structure institutionnelle du DSRP dans les régions	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Finaliser les Plans d'Opérations Régionaux (POR) et assurer leur harmonisation avec les stratégies sectorielles (POS) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mettre en oeuvre POR en incorporant leurs actions prioritaires dans la révision du DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter les modalités et les incorporer dans la préparation du budget 2007 ◦ Poursuivre le développement des comités régionaux en coordonnant la diffusion du nouveau DSRP dans les régions et en étendant la campagne de sensibilisation à d'autres régions 	Actions continues	Augmentation de la part du budget en faveurs des priorités définies dans les POR ◦ Nombre de régions avec campagne de sensibilisation
	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Création des comités du DSRP dans toutes les régions et début de leurs activités 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Opérationnaliser les Comités régionaux à travers : (i) leur contribution au rapport d'état d'avancement du DSRP et à la révision du DSRP ; (ii) le lancement d'une campagne de sensibilisations autour du DSRP dans les régions test de Kaolack et Fatick 		Actions continues	
	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Commencer la préparation d'un répertoire des partenaires du DSRP opérant dans chaque région ainsi que leurs activités respectives. 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Finaliser le répertoire des acteurs de la société civile et partenaires du DSRP dans au moins 6 régions ◦ Commencer la mise à 		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Finaliser le répertoire à l'ensemble des 11 régions ◦ Finaliser la mise à jour du 	

Synthèse programme CSRP 28/04/2005 5:04

Objectifs clés	CSRP I – Actions préalables en gras	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III Déclencheurs en gras	CSRP IV	Résultats de moyen terme/ Indicateurs
		jour de la base de données villages sur les infrastructures de base	répertoire		
<p>B Garantir les revenus des collectivités locales</p> <p>Rationaliser les transferts financiers de l'administration centrale vers les Collectivités Locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mettre à disposition des transferts FDD et FECL aux Collectivités Locales avant juin 2004 ◦ Développer et s'accorder sur une série d'actions visant à rationaliser les transferts FECL et FDD 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Accélérer les transferts FDD aux Collectivités Locales avant fin mai 2005 ◦ Valider l'étude sur le FDD et préparer les projets de textes. ◦ Finaliser l'étude sur FECL 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Accélérer les transferts FDD aux Collectivités Locales avant fin avril 2006 ◦ Adopter et mettre en œuvre les textes visant la rationalisation des transferts FDD ◦ Préparer et adopter les textes visant la rationalisation des transferts FECL 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Actions continues <p>Actions continues</p> <p>Mettre en œuvre les textes</p>	<p>Date effective de la mise à disposition des transferts FDD et FECL (arrêtés signés).</p> <p>Augmentation des transferts FDD et FECL aux Collectivités Locales ainsi que leur prédictibilité</p>
<p>Améliorer la mobilisation des ressources en provenance de la fiscalité locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ S'accorder sur un nombre d'actions visant à poursuivre l'amélioration de la mobilisation des ressources de la fiscalité locale (patente, taxe immobilière). 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Finaliser l'étude sur la fiscalité locale 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Adopter un plan d'action et initier sa mise en œuvre 	<p>Poursuivre les réformes</p>	<p>Augmentation des recettes en provenance des impôts locaux</p>
<p>C. Améliorer la qualité et la diffusion de l'information sur les budgets et les responsabilités des Collectivités Locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Préparer et s'accorder sur les mesures visant à renforcer la gestion financière et les contrôles internes et externes dans les régions 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Exécuter des programmes de formation en matière de gestion financière et contrôle internes pour les collectivités locales ◦ Créer une direction de la formation et de la communication au niveau du MCLD 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Action continue <p>Elaborer et mettre en œuvre un programme national de formation.</p>	<p>Actions continues</p> <p>Actions continues</p>	<p>Nombre de personnes formées</p>

Synthèse programme CSRP 28/04/2005 5:04

Objectifs clés	CSRP 1 – Actions préalables en gras	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III Déclencheurs en gras	CSRP IV	Résultats de moyen terme/ Indicateurs
			Renforcer les organes de contrôles IATL et IAL	Actions continues	Rapports d'audits sur l'utilisation des ressources transférées dans les régions
	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Accord sur la stratégie de décentralisation du budget consolidé d'investissement (BCI) vers les régions. 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Adopter par le Conseil Interministériel la stratégie ou saisie des ministères de la santé et de l'éducation par le Premier Ministre pour l'identification des projets d'investissements à décentraliser ◦ Identifier les projets d'investissements à décentraliser et les collectivités locales où les projets pilotes seront testés dans 2 Ministères (éducation et santé) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Intégrer la stratégie de décentralisation du BCI dans la loi de Finance 2006 ◦ Adopter une nouvelle nomenclature budgétaire pour les Collectivités Locales permettant la décentralisation du BCI 	Evaluation de la première phase de la stratégie et extension/révision de sa mise en œuvre	Nombre de projets et collectivités locales concernées par la décentralisation de la gestion du BCI
Améliorer la capacité locale au niveau des passations de marchés		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Préparer une série de mesures standard pour les procédures de passation de marchés au niveau des collectivités locales et l'inclure dans le nouveau Code des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mettre en oeuvre des programmes de formation sur les passations de marchés dans les régions 	Actions continues	Améliorer la capacité des autorités locales en matière de passation de marchés Nombre de personnes formées.
Améliorer la capacité locale en planification			<ul style="list-style-type: none"> ◦ Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de planification et améliorer l'harmonisation avec les plans nationaux et le DSRP 	Actions continues	Améliorer la coordination et l'harmonisation de la planification

Synthèse programme CSRP 28/04/2005 5:04

Objectifs clés	CSRP I – Actions préalables en gras	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III Déclencheurs en gras	CSRP IV	Résultats de moyen terme/ Indicateurs
----------------	---	---------------------------------	----------------------------------	---------	--

Ajustement CSRP santé - Proposition initiale 28/04/2005

Objectifs clés	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III proposée Déclencheurs en gras	CSRP IV : Préfiguration	Résultats et Indicateurs CSRP III
----------------	---------------------------------	---	-------------------------	--------------------------------------

PROJET DE MATRICE 2006 (CSRP III)

<p>Accroître la contribution du secteur de la santé à lutte contre la pauvreté</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire adopter par le Conseil des Ministres le PNDS2 visant l'atteinte des OMDs et des objectifs du DSRP 	<p>Organiser, en lien avec la RAC, le suivi régulier de la mise en oeuvre du PNDS2</p>	<p>Organiser, en lien avec la RAC, le suivi régulier de la mise en oeuvre du PNDS2</p>	<p>Meilleure performance du système de santé (accessibilité, qualité, efficacité, efficience et pérennité) et utilisation accrue par les populations vulnérables.</p>
<p>A : Objectif: Accroître l'accès et l'utilisation par les pauvres et les groupes vulnérables des services de santé essentiels de qualité</p> <p>A1 : Améliorer la couverture en infrastructures sanitaires de base en ciblant les zones rurales et sous desservies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Adopter de manière consensuelle la nouvelle carte sanitaire et le plan pluriannuel de développement des infrastructures et équipements sanitaires ciblant les zones pauvres et sous desservies 	<p>Mettre en œuvre le plan pluri-annuel de développement des infrastructures et équipement en favorisant les zones les plus pauvres.</p> <p>Augmenter le nombre des SONU fonctionnels, en particulier en zone rurale</p>	<p>Mettre en œuvre le plan pluri-annuel de développement des infrastructures et équipement en favorisant les zones les plus pauvres.</p>	<p>Augmentation de la proportion de la population vivant à moins de 5 km d'un poste de santé fonctionnel dans les zones pauvres concernées.</p> <p>Pourcentage des centres de santé ruraux pratiquant la césarienne et disposant d'une banque de sang.</p>
<p>A2 : Renforcer le système de référence entre les hôpitaux et les formations sanitaires de base</p>	<p>Mettre en place un système de référence recours opérationnel dans 3 régions au moins</p>	<p>Initier et évaluer la mise en place d'un système de référence contre référence opérationnel</p>	<p>Etendre le système de référence contre référence</p>	<p>Guide national de référence disponible</p> <p>Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Guide disponible dans la région test</p>
<p>A3 : Augmenter la disponibilité des personnels de santé compétents et motivés au niveau de formations sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Adopter et publier le plan de développement des ressources humaines en santé et le plan de recrutement pluri-annuel Initier l'allocation des primes d'incitation pour fixer les agents de santé dans les zones défavorisées. 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les recommandations sur les ressources humaines Consolider le système de primes pour les zones défavorisées. 	<p>Poursuivre la politique pour favoriser l'affectation en zone sous desservie et dans des formations sanitaires non opérationnelles</p>	<p>Les pourcentages de personnels nouvellement recrutés et affectés en zone rurale augmente.</p> <p>Le pourcentage des postes difficiles rendus fonctionnels en zone rurale augmente.</p>
<p>A4 : Accroître l'offre de services de la santé par le partenariat entre le secteur public et privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réviser (par Décret) la réglementation régissant l'offre de services de la santé par le secteur privé 	<p>Signer des conventions de partenariat public/privé pour favoriser l'accès aux soins de base en particulier pour les populations vulnérables.</p>	<p>Développer la contractualisation avec le secteur privé en ciblant des services prioritaires.</p>	<p>Au moins 15 conventions sont signées avec les secteurs privé et parapublic.</p>

Ajustement CSRP santé - Proposition initiale 28/04/2005

Objectifs clés	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III proposée Déclencheurs en gras	CSRP IV : Préfiguration	Résultats et Indicateurs CSRP III
A5 : Améliorer l'offre de service de qualité (reformulé)	Promouvoir le développement des services à base communautaire [dans les domaines de l'IEC, de la PCIME, de la santé de la reproduction, de l'immunisation et de l'hygiène et assainissement] dans 20% des districts de santé en donnant la priorité aux régions les plus pauvres (à supprimer)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adopter un programme national pour le développement de la qualité des soins faisant une large place à la santé maternelle et infantile. ○ Organiser un dispositif de supervision et de suivi de mise en œuvre du programme national de qualité 	Etendre la mise en œuvre du programme national de qualité des soins et suivre les résultats obtenus	<p>Le programme national de développement de la qualité est diffusé dans l'ensemble des formations sanitaires.</p> <p>Au moins une région test met en œuvre et évalue le dispositif.</p>
A6 : Réduire le poids des dépenses de santé sur le budget des ménages pauvres et des groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adopter par Arrêté des mesures de subvention de l'utilisation de certains services et produits essentiels de santé au profit des femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans et les appliquer ○ Publier le décret d'Application de la loi relative aux mutuelles de santé au Sénégal ○ Promouvoir la création de mutuelles de santé à base communautaire en priorité dans les districts ruraux [incluant l'octroi de subventions publiques] 	<p>Consolider les mesures de subvention pour les groupes vulnérables : femmes enceintes enfants de moins de 5ans, handicapés, personnes âgées les populations vulnérables.</p> <p>Des critères de choix et des modalités d'allocation du fonds pour l'accès aux soins pour les populations vulnérables sont adoptés.</p> <p>Contrôler le respect des tarifs des activités et marges bénéficiaires sur MEG¹.</p>	<p>Poursuivre la politique de subvention pour les groupes vulnérables.</p> <p>Prendre des mesures correctrices pour les formations sanitaires qui n'appliquent pas les tarifs et les marges.</p>	<p>Le montant de la subvention annuelle augmente de 10%</p> <p>Un programme de prise en charge des personnes vulnérables est appliqué</p> <p>Augmentation d'au moins 10 % le taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) par les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans</p> <p>Le rapport annuel sur l'application des tarifs est disponible .</p> <p>Le coût moyen par cas diminue</p>
A7 : Promouvoir chez les populations des comportements favorables à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en œuvre le plan de communication visant les changements de comportements 			

¹ Médicaments Essentiels Génériques.

Ajustement CSRP santé - Proposition initiale 28/04/2005

Objectifs clés	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III proposée Déclencheurs en gras	CSRP IV : Préfiguration	Résultats et Indicateurs CSRP III
A.8 : Pérenniser l'augmentation de la couverture vaccinale	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mettre en œuvre de manière satisfaisante le plan d'action triennal d'augmentation de la couverture et le plan de pérennité financière du PEV Augmenter les taux de couverture vaccinale (DTC 3 > 80%) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Augmenter les performances du PEV 	Augmenter la performance du PEV	Couverture DTC est au moins à 80% et la rougeole au moins 70% Enquête de couverture réalisée
A9 : Renforcer les pratiques familiales de prévention et de soins aux enfants de moins de cinq ans.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Augmenter à au moins 60% la proportion des postes de santé pratiquant la PCIME 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Promouvoir l'extension de la PCIME clinique 	Poursuivre l'extension de la PCIME clinique	Au moins 75 % des PS pratiquent la PCIME
A10 : Améliorer la qualité et l'efficacité des soins prénatals et des accouchements	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Augmenter le nombre de centres de soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) complets fonctionnels à 15. 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ 		
A11 : Renforcer la lutte, le contrôle et la surveillance épidémiologique des principales maladies endémiques ou à fort risque épidémique.	<p>Mettre en œuvre de manière satisfaisante les directives de traitement présomptif intermittent du paludisme chez la femme enceinte et de prise en charge communautaire du paludisme</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Augmenter le nombre de sites CDVA² de 10 en 2004 à 20 en 2005 ◦ Adopter et mettre en œuvre le plan de surveillance épidémiologique et de contrôle des maladies à potentiel épidémique. 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ 		

² Conseils et Dépistage Volontaire et Anonyme

Ajustement CSRP santé - Proposition initiale 28/04/2005

Objectifs clés	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III proposée Déclencheurs en gras	CSRP IV : Préfiguration	<i>Résultats et Indicateurs CSRP III</i>
<p>B. Renforcer les capacités institutionnelles de la santé</p> <p>B1 : Améliorer / rationaliser l'organisation interne et le fonctionnement des organes du Ministère de la Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Adopter les Décrets d'application ◦ Définir les mandats et les limites géographiques des districts sanitaires et renforcer leurs capacités d'exécution. 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Faire un audit externe des capacités institutionnelles du secteur et en appliquer les recommandations 	<p>Adopter un plan d'action pour mettre en œuvre les actions prioritaires pour améliorer la performance du Ministère et des services déconcentrés</p>	<p>Rapport d'audit disponible.</p> <p>Le nombre de districts opérationnels augmente</p>
<p>B2 : Renforcer les liens entre les ressources utilisées et les résultats obtenus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Adopter et exécuter de manière satisfaisante le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) en ayant en vue d'améliorer la couverture des services de santé essentiels dans les zones sous desservies ◦ Adopter le cadre législatif et réglementaire régissant la contractualisation ◦ Etablir des contrats de performance entre le Ministère de la Santé et les directions centrales, les Régions médicales, les districts sanitaires et les établissements publics de santé incluant une liste d'indicateurs pour le suivi de ces contrats ◦ Mettre en place un organisme chargé d'assister le Ministère de la Santé dans l'élaboration et le suivi des contrats 	<p>Ajuster le CDMT et suivre son exécution annuelle.</p> <p>Etablir des contrats de performance avec les directions centrales, régions médicales, les districts sanitaires et les établissements publics de santé incluant une liste d'indicateurs pour l'allocation de moyens</p>	<p>Poursuivre la politique de contractualisation en augmentant son champ et les ressources allouées selon cette modalité.</p>	<p>Le budget est cohérent par rapport au CDMT</p> <p>Nombre de contrats signés</p>

Ajustement CSRP santé - Proposition initiale 28/04/2005

Objectifs clés	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III proposée Déclencheurs en gras	CSRP IV : Préfiguration	Résultats et Indicateurs CSRP III
B3: Renforcer et décentraliser la gestion des ressources humaines et financières	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Créer / rendre opérationnelles au niveau central, dans les 11 régions et dans tous les établissements publics de santé des unités de passation des marchés, de gestion financière et de gestion des ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ 		<p><i>L'efficacité de la gestion des ressources est améliorée</i></p> <p>Augmentation de la capacité d'absorption du budget de la santé (Taux d'exécution du budget de la santé en 2006 atteint 95% pour les dépenses de fonctionnement et 85% pour les dépenses d'investissement).</p> <p>Au minimum XX districts possède une unité de gestion complète.</p>
B4 : Impliquer davantage les communautés et les collectivités décentralisées dans la gestion des ressources et la mise en place de services de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Etablir et rendre opérationnels les comités de gestion dans au moins 25% des districts de santé ◦ Etablir des comités de santé dans au moins 50% des districts conformément aux nouvelles dispositions statutaires 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Rendre opérationnels les comités de gestion ◦ Rendre conforme aux nouvelles dispositions au moins 75% des comités de santé. 	<p>Rendre opérationnels les comités de gestion.</p> <p>Rendre conforme aux nouvelles dispositions les comités de santé</p>	<p>Les comités de gestion sont fonctionnels dans au moins dans 30% des postes de santé et centres de santé</p>

Ajustement CSRP santé - Proposition initiale 28/04/2005

Objectifs clés	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III proposée Déclencheurs en gras	CSRP IV : Préfiguration	Résultats et Indicateurs CSRP III
<p>B5 : Augmenter <u>le suivi</u> de la performance du secteur de la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Produire les rapports des statistiques sanitaires 2003-2004 et du premier semestre 2005 sur la base des données collectées à travers le système d'informations sanitaires à des fins de gestion (SIG). ◦ Organiser des sessions semestrielles de suivi des activités de prestations de services et du budget aux différents niveaux de la pyramide sanitaire avec la participation des comités de gestion et publier les résultats ◦ Réaliser l'enquête sur le suivi des dépenses publiques du secteur de la santé à destination ◦ Publier les résultats de l'EDS IV- 	<p>Assurer la disponibilité des informations sanitaires et de gestion</p> <p>Rendre opérationnel le système de surveillance épidémiologique</p> <p>Atteindre les objectifs fixés pour au moins 2 des 4 indicateurs suivants : CPN1, CPC</p> <p>Accouchement assisté</p> <p>Nombre de dépistés en CDVA au cours des 12 derniers mois.</p>	<p>Assurer la disponibilité des informations sanitaires et de gestion</p> <p>Renforcer le système de surveillance épidémiologique</p> <p>Atteindre les objectifs fixés pour au moins 2 des 4 indicateurs suivants : CPN1, CPC</p> <p>Accouchement assisté</p> <p>Nombre de dépistés en CDVA au cours des 12 derniers mois.</p>	<p>Annuaire 2005 disponible</p> <p>Bulletin épidémiologique trimestriel des maladies sous surveillance</p> <p>CPN1 à 70 %</p> <p>CPC à 54 %</p> <p>Accouchement assisté à 59 %</p> <p>Dépisté VIH en CDVA : 70 000</p>

Objectifs clés	CSRP I – Actions préalables en gras	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III Déclencheurs en gras	CSRP IV Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/Indicateurs
----------------	---	---------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------	---

IV. ENCOURAGER LA CREATION DE RICHESSE

Global : Améliorer le cadre législatif et réglementaire du marché travail et la productivité du facteur travail					Taux de chômage (%)
Rendre plus efficient le fonctionnement de la justice					Taux de sous-emploi (%)
					% de ressources publiques allouées au Ministère de la Justice
A. Marché du travail	Valider la stratégie nationale de formation professionnelle (LPDFP)	Initier la mise en œuvre du plan d'action dérivé de la stratégie LPDFP	Actions continues	<u>Actions continues</u>	Augmentation des fonds publics pour le financement des programmes de formation
A.1 Améliorer la productivité du facteur travail					
A.1.1 Formation professionnelle Promouvoir la formation professionnelle, notamment à travers les mécanismes de collaboration entre le secteur privé et public.	Finalise et valider le document stratégique visant à mettre œuvre le Fonds de Développement de Formation Professionnelle (FONDEF), basé sur un principe de co-gestion et co-financement entre les secteurs privé et public Organiser des rencontres de concertation avec le secteur privé pour encourager le partenariat en matière de FP.	Rendre le FONDEF opérationnel en instruisant des plans de formation pour 15 entreprises et financer 10 parmi ces 15 plans	<u>Etendre Instruire ou financer les plans de formation à d'autres entreprises</u>	<u>Actions continues</u>	Augmentation du nombre d'entreprises et d'employés ayant suivi un programme de formation professionnelle continue, y compris ceux en partenariat avec le secteur privé.
		Lancer l'étude sur les besoins de formation des employés en fonction de leur demande et de celles des entreprises	Définir et exécuter plan de formation en partenariat avec le secteur privé sur base des recommandations de l'étude	<u>Exécuter plan de formation</u>	<u>Nombre de programmes de formation</u>

Synthèse programme CSRP 28/04/2005 5:04

Objectifs clés	CSRP I – Actions préalables en gras	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III Déclencheurs en gras	CSRP IV Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/Indicateurs
Améliorer le cadre législatif et réglementaire du marché du travail	<p>Adopter graduellement les textes complémentaires d'application du Code des Travail, y compris ceux recommandés par le Conseil Présidentiel de l'Investissement</p> <p>Faciliter les consultations relative à l'élaboration du projet d'acte uniforme portant droit du travail OHADA</p>	<p><u>Poursuivre l'adoption</u> Adopter graduellement lesdes textes complémentaires d'application du Code du Travail, notamment ceux recommandés par le Conseil Présidentiel de l'Investissement</p> <p>Actions continues</p>	<p>Poursuivre l'adoption graduelle des textes complémentaires du Code du Travail Préparer et publier un recueil de l'ensemble des textes adoptés</p> <p><u>Actions continues</u></p>	<p>Actions continues</p> <p><u>Actions continues</u></p>	<p>Cadre légal du travail harmonisé</p> <p>Nombre de textes d'application adoptés sur l'ensemble prévu par le code du travail</p> <p>Projet d'acte uniforme portant droit du travail en cours de validation</p>
A.1.2. Renforcer le cadre institutionnel et la coordination et le flux d'information entre partenaires sur le marché du travail	<p>Préparer les textes pour la création de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles « ONEQP »</p> <p>Préparer le répertoire « des métiers et emplois » (x branches)</p>	<p>Créer et mettre en place l'Observatoire</p> <p>Adopter le plan stratégique de l'Observatoire et initier sa mise en oeuvre</p> <p>Elaborer les fiches emplois-métiers des secteurs hotels-bars-restaurants et btp</p>	<p>Poursuivre la mise en oeuvre du plan stratégique et publier</p> <p>Publier le rapport d'activités de l'Observatoire</p> <p>Elaborer les fiches emplois –métiers sur trois autres secteurs</p> <p>Finaliser et distribuer le répertoire</p>	<p><u>Poursuivre la mise en oeuvre et publier le rapport d'activité</u></p> <p><u>Finaliser et distribuer le répertoire</u></p>	<p>Observatoire opérationnel</p> <p>Nombre de fiches Emploi/métiers pour les branches validés dans le répertoire</p>
<p>A.1.3 Prévention des risques professionnels.</p> <p>Promouvoir la santé et</p>		<p>Elaborer et initier la mise en oeuvre un programme de formation des agents de</p>	<p><u>Poursuivre la mise en oeuvre</u>Actions continues</p>	<p><u>Poursuivre la mise en oeuvre</u></p>	<p>Réduction du nombre d'accidents de travail :</p>

Synthèse programme CSRP 28/04/2005 5:04

Objectifs clés	CSRP 1 – Actions préalables en gras	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III Déclencheurs en gras	CSRP IV Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/Indicateurs
sécurité au travail		l'administration du travail, des travailleurs et des employeurs en matière de santé et de sécurité au travail			
B. Améliorer l'accès à la justice et à l'information légale et le fonctionnement du système /secteur B.1. Définir la stratégie nationale sectorielle pour la justice	Mettre en place la Cellule de coordination du PSJ Valider la stratégie nationale pour la justice et finaliser les plans d'action global et prioritaire Créer la commission Nationale de lutte contre la non transparence, la corruption et la concussion	Adopter le décret portant création d'un comité de coordination et d'évaluation et d'une cellule d'exécution administrative et financière du PSJ et nommer les principaux responsables Mettre en oeuvre la stratégie avec adoption du plan d'action prioritaire 2005-2007 par l'ensemble des partenaires Démarrer l'instruction des cas reçus par la Commission Nationale de lutte contre la non transparence, la corruption et la concussion	<u>Renforcer le fonctionnement du comité et pPublier son rapport d'activités de la cellule</u> Poursuivre la mise en oeuvre de la stratégie <u>Continuer les activités de la Commission et publier rapport d'activité</u>	<u>Renforcer le fonctionnement du comité et publier son rapport d'activités</u> <u>Publier rapport d'activités de la cellule</u> <u>Poursuivre la mise en oeuvre et pPublier le rapport d'exécution du PAP</u> <u>Continuer les activités de la Commission et pPublier rapport d'activité</u> Publier rapport d'activité	Rapport d'activités publié Rapport d'évaluation de la stratégie La Commission est en mesure de recevoir formellement des requêtes Indicateurs d'activités de la Commission (nombre de cas reçus/traités)
B.2. Accroître l'accès à la justice et réduire les délais des procédures judiciaires	Effectuer l'Etude et la validation du schéma directeur informatique	Valider les recommandations de l'étude sur l'informatisation des tribunaux et adopter un plan d'action issu de l'étude	Démarrer la mise en oeuvre des recommandations validées pour l'informatisation des tribunaux	Généraliser l'informatisation des tribunaux	Augmentation du nombre de tribunaux informatisés

Synthèse programme CSRP 28/04/2005 5:04

Objectifs clés	CSRP I – Actions préalables en gras	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III Déclencheurs en gras	CSRP IV Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/Indicateurs
	<p>Finaliser les TDR en vue d'effectuer un diagnostic des délais des procédures judiciaires et élaborer un plan d'action prioritaires en vue de réduire ces délais</p> <p>Réaliser et valider étude et plan de communication pour améliorer l'accès à la justice</p>	<p>Finaliser les TDR en vue d'effectuer un diagnostic des délais des procédures</p> <p>Créer une cellule de communication au Ministère de la Justice et mettre en œuvre le plan de communication</p> <p>Adopter le protocole relatif à l'assistance judiciaire au plus démunis et mettre à la disposition du barreau 200 millions pour rendre effective l'assistance judiciaire</p> <p>Finaliser un projet de loi relative à l'assistance judiciaire</p>	<p>Valider et démarrer la mise en œuvre du plan d'action pour la réduction des délais incluant des indicateurs de résultats</p> <p>Publier rapport sur et poursuivre la mise en œuvre le plan de communication</p> <p>Mettre en œuvre l'assistance judiciaire et publier rapport d'activités sur l'Assistance judiciaire</p> <p>Soumettre la loi sur l'assistance judiciaire</p>	<p><u>Continuer la mise en œuvre du plan d'action et évaluer l'impact</u></p> <p>Transformer la cellule de communication en service</p> <p><u>Poursuivre la mise en œuvre de l'assistance judiciaire et évaluer l'aide juridictionnelle en vue d'un renforcement</u></p> <p>Soutenir les consultations gratuites et les activités de vulgarisation du droit</p>	<p>Réduction effective des délais de procédures dans certains services de la justice (à définir à la suite du diagnostic effectué la première année)</p> <p>Nombre de visiteurs du site WEB du ministère de la Justice.</p> <p>Nombre de personnes ayant bénéficié de l'Assistance Judiciaire</p>

Synthèse programme CSRP 28/04/2005 5:04

Objectifs clés	CSRP 1 – Actions préalables en gras	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III Déclencheurs en gras	CSRP IV Déclencheurs en gras	Résultats de moyen terme/Indicateurs
B.3 ; Renforcer la gestion des ressources humaines et financières	Mettre en œuvre la stratégie de recrutement accordée avec le FMI dans le secteur.	Poursuivre la mise en œuvre la stratégie de recrutement accordée avec le FMI dans le secteur Accroître budget alloué à la justice et son taux d'exécution	Elaborer un plan de recrutement et de formation continue des professionnels Accroître budget et taux d'exécution	Mettre en œuvre le plan de recrutement et de formation continue Consolider le budget augmenté	Nombre de personnels recrutés : - Magistrats : 119 - Greffiers en chef : 46 - Greffiers : 77 - Contrôleurs et Gardiens de l'Administration Pénitentiaire : 520 - Evalueurs spécialisés et techniciens pour la DESPS : 104 Augmentation du budget de la justice à % du budget de l'Etat et taux d'exécution supérieur à 95 %

Groupes Vulnérables	CSRP I – Actions préalables en gras	CSRP II Déclencheurs en gras	CSRP III Déclencheurs en gras	CSRP IV	Résultats de moyen terme/Indicateurs
<p>Objectifs clés</p> <p><i>Global : Améliorer la capacité des groupes vulnérables à recevoir des services sociaux et économiques et les protéger contre les risques qui peuvent réduire leur bien-être Augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale notamment pour les travailleurs ruraux, les personnes âgées, les handicapés, les sans emplois et les femmes au foyer.</i></p>					
<p>A. Définir une stratégie permettant d'accroître l'accès des groupes vulnérables aux instruments de gestion des risques et des programmes de protection sociale</p>	<p>Mettre en place un comité de pilotage national pour l'élaboration de la stratégie nationale de protection sociale (SNPS)</p> <p>Elaborer une SNPS qui vise les groupes ciblés dans le DRSP, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Enfants et jeunes en situation de risque <input type="checkbox"/> Femmes en situation précaire <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Personnes handicapées <input type="checkbox"/> Personnes déplacées, victimes de conflits <input type="checkbox"/> Talibés <input type="checkbox"/> Travailleurs précaires, ruraux 	<p>Faire adopter par le Gouvernement la stratégie nationale de protection sociale et son Plan d'Action</p> <p>Mise en exécution des activités prévues pour 2005 et retenues pour financement dans le processus d'arbitrage budgétaire</p> <p>Incorporation du renforcement/extension des programmes et pilotes prioritaires dans la confection du budget 2006 pour les ministères concernés</p>	<p>Inclusion des axes stratégiques du SNPS dans la version finale du nouveau DSRP</p> <p>Revue conjointe de la mise en oeuvre du SNPS par la Commission de la Stratégie National de la Protection Social</p>	<p>Revue conjointe de la mise en oeuvre du SNPS par la Commission de la Stratégie National de la Protection Social</p> <p>Evaluation de l'articulation des stratégies sectorielles et transversales avec la SNPS.</p>	<p>Une stratégie nationale de protection sociale est élaborée à travers un processus multisectoriel et participatif</p> <p>Les instruments de protection sociale et de gestion des risques sont étendus et diversifiés</p> <p>La capacité de gestion des risques et de réponse aux chocs est améliorée pour les groupes vulnérables</p> <p>La stratégie de protection sociale est intégrée dans la mise en oeuvre du DSRP et dans le processus de sa révision</p> <p>Un cadre de concertation et de suivi entre les acteurs est mis en place et</p>

	et de l'informel				fonctionnel
B. Améliorer l'identification, le suivi et l'évaluation des actions visant la protection sociale des groupes vulnérables	<p>Actualiser le profil de vulnérabilité et diffuser les résultats</p> <p>Elaborer un répertoire des méthodes de ciblage et de suivi pour évaluer la situation des groupes vulnérables au cours du temps et leur vulnérabilité à des chocs exogènes</p>	<p>Définition des indicateurs de vulnérabilité dans le SNPS</p> <p>Produire un rapport annuel consolidé sur la prise en charge des groupes vulnérables dans les projets et programmes du DSRP</p>	<p>Inclusion des indicateurs de vulnérabilité dans le nouveau DSRP</p> <p>Disponibilité des données statistiques sur la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle carte de la pauvreté (DPS) disséminé et utilisé • Incorporation d'information sur les enfants handicapés dans les statistiques d'éducation <p>Révision de base de données sur l'accès aux services sociaux de base dans les villages ruraux (ciblage – DPS)</p>	<p>Suivi des indicateurs identifiés</p> <p>Renforcement des mécanismes de ciblage</p>	<p>Définitions et méthodologies de ciblage de la vulnérabilité et des groupes vulnérables adoptées par les acteurs</p> <p>Les meilleures pratiques sont vulgarisées et appliquées</p> <p>Les informations et indicateurs sur la vulnérabilité sont inclus dans les rapports annuels du DSRP</p> <p>% de programmes de protection sociale qui produisent des informations sur le ciblage de leurs activités et bénéficiaires</p>
C. Faciliter l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base en cohérences avec les stratégies sectorielles	<p>Evaluer l'accessibilité des personnes handicapées aux services sociaux et économique de base</p>	<p>Identifier des actions prioritaires et des programmes d'incitation pour l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base dans le contexte du SNPS</p> <p>Démarrer la mise en oeuvre des recommandations de l'étude sur l'accessibilité des personnes handicapées aux services sociaux et</p>	<p>Mettre en oeuvre des recommandations de l'étude en privilégiant les services d'éducation et santé</p> <p>Continuer la mise en oeuvre la phase 2 des recommandations issues de l'étude sur l'accessibilité des personnes handicapées aux services sociaux et</p>	<p>Elargir les projets et programmes aux secteurs de l'eau et de l'assainissement</p> <p>Action continue</p>	<p>Utilisation accrue des services de base par les groupes vulnérables.</p> <ul style="list-style-type: none"> - % des enfants handicapés qui complètent le cycle primaire - # de familles bénéficiaires de programmes d'incitation à utilisation des SSB. <p>Les indicateurs synthétiques d'accès aux</p>

		économique de base	économiques de base : - exécution du Programme de Ré-adaptation à Base Communautaire dans 4 régions		SSB sont améliorées dans les zones vulnérables
D. Garantir un cadre légal équitable et adéquat aux groupes vulnérables	Identifier les lacunes dans le cadre légal et institutionnel en termes de protection des groupes vulnérables, notamment par rapport aux conventions internationales ratifiées par le Sénégal	Proposer les changements nécessaires/souhaités dans le cadre légal et institutionnel au Parlement Adoption d'un décret portant organisation et fonctionnement du programme RBC Elaboration de la Loi d'Orientation Social Préparer et poursuivre la campagne d'information sur les droits des groupes vulnérables dans les 11 régions	Suivi de l'application des mesures d'amélioration du cadre légal Initier des programmes pilotes pour fournir de l'assistance juridique aux groupes vulnérables Poursuivre les campagnes d'information	Action continue Evaluations des actions	Meilleur accès à la justice pour les groupes vulnérables (divorcées et veuves, personnes vivant avec le VIH-SIDA, handicapées, réfugiés et personnes déplacées, enfants en situation difficile, etc.). Citoyens et institutions sont informés du nouveau cadre légal Nombre de campagnes (total et par région)
E. Renforcer les mécanismes d'allocation des ressources publiques vers les groupes vulnérables	Initier la revue des dépenses publiques vers les groupes vulnérables Répertoire et évaluer les meilleures pratiques concernant les transferts directs de	Finaliser la revue des dépenses publiques sur les groupes vulnérables et valider par le comité de pilotage un plan d'action Plaidoyer des meilleurs pratiques et dissémination de résultats sur les meilleures pratiques y compris les transferts effectués sur budget de	Elaborer Loi de Finances 2007 pour au moins 2 sur 3 ministères clés du SNPS (MFFDS, MSN, MEFPOP) sur une base programmatique Mettre en place le système de suivi évaluation des mécanismes de transfert des ressources	Elaborer Loi de Finances 2008 pour les 3 ministères clés du SNPS (MFFDS, MSN, MEFPOP) sur une base programmatique Consolidation du système de suivi évaluation des transferts des ressources	Revue des dépenses publiques effectuée Part accrue des ressources budgétaires en direction des groupes vulnérables, y compris les fonds PPTE. % des budgets des ministères (y compris les projets) qui vont directement vers les

SIFIR
système intégré des finances Pub

	ressources budgétaires vers les groupes vulnérables	l'état Identifier les modifications nécessaires au cadre légal pour soutenir les meilleures pratiques des transferts financiers directs Elaborer un plan d'action pour renforcer les mécanismes de transfert direct de ressources et incorporer les activités pertinentes dans le budget 2006 pour les ministères concernés	vers les groupes vulnérables piloté par le MFFDS Préparation du rapport sur les dépenses publiques effectuées pour le SNPS comme élément du Revue annuel SNPS		cibles et groupes vulnérables Taux de couverture des groupes vulnérables par les programmes publics
F. Assurer une meilleure protection sociale aux travailleurs en situation de forte vulnérabilité et de précarité	Etude de faisabilité sur l'extension et la diversification du filet de sécurité sociale Informers sur la législation et la prévention des pires formes de travail des enfants	Préparation de programmes pilotes de filet de sécurité sociale pour une meilleure prise en charge des travailleurs et travailleuses non couverts du secteur formel, semi formel (travailleurs journaliers et transporteurs routiers) et rural (UNCAS et CNCR) Décret d'application de la loi sur les mutuelles de santé finalisé et approuvé Intégration de la problématique des groupes vulnérables dans la nouvelle politique nationale de l'emploi	Mise en oeuvre des programmes pilotes identifiés dans le SNPS. Renforcement des programmes et projets d'appui aux mutuelles de santé Mise en oeuvre de la nouvelle politique nationale de l'emploi	Premières évaluations et expansion du système Evaluation de la mise en oeuvre de la PNE	Augmentation du nombre de travailleurs et travailleuses couverts par les filets de sécurité sociale Population couverte par les mutuelles de santé Diminution du nombre d'enfants travailleurs entre 0-15 ans

		Mise en oeuvre des programmes et protections sociales contre les pires formes de travail des enfants, harmonisant les interventions et approches des politiques et projets	Action continue		
--	--	--	-----------------	--	--